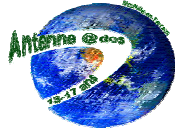




Neuville
en Ferrain



Antenne @dos : la charte 2011-2012

La cigarette

Par l'application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics à usage collectif, il est interdit de fumer dans l'enceinte du « 13-25 ».

Il sera également interdit aux adolescents de fumer lors des activités et des sorties.

Une exception sera faite lors des journées exceptionnelles et des week-ends pour les jeunes de plus de 16 ans qui ont une autorisation parentale. Des temps spéciaux seront aménagés en accord avec l'animateur. De la prévention des risques liés au tabac sera faite à Antenne @dos durant l'année.



L'alcool et les drogues

La consommation ou la possession de drogues et d'alcool sont strictement interdites.

Il est évident que l'état d'ébriété ou de suspicion d'ébriété du à l'alcool ou à la drogue ne sera pas toléré à Antenne @dos.

Le responsable légal du jeune sera averti et devra venir chercher son enfant sur les lieux de l'accueil de loisirs (l'état d'ivresse sur la voie publique étant un délit).

De la prévention des risques liés à l'alcool et aux drogues sera faite à Antenne @dos durant l'année.



Le langage

Beaucoup de problèmes naissent d'une incompréhension. C'est pourquoi, à Antenne @dos, nous insistons pour que chacun parle un langage correct

(aussi bien avec les amis qu'avec les animateurs ou les personnes que nous rencontrons). Les petites insultes et les petites claques entre amis ne sont pas permises !

Les violences physiques et verbales

Il est inacceptable d'avoir un comportement violent, discriminatoire et inapproprié envers toutes autres personnes.



« Les Z'amoureux »

Il ne faut pas que cela interfère dans l'existence des autres. C'est pourquoi, l'effet "pot de colle" n'est pas accepté au local.

Ma tenue vestimentaire

Ma tenue ne doit pas être mini-mini, provocatrice (ex : on n'arbore pas de slogan politique, délictueux ou tendancieux).

Ma tenue doit être adaptée à l'activité proposée.

Mon portable

Son utilisation n'est pas possible pendant les temps d'activité. Garde-le sur toi car tu es le seul responsable en cas de perte ou de vol. Il en est de même pour tout objet de valeur.



Mon goûter

Il arrive qu'un goûter soit proposé à Antenne @dos, notamment lors des après-midis complètes. Tu devras prendre en charge sa préparation, la dégustation et le rangement... normal !

Si tu décides de faire un bon gâteau pour le goûter, tu devras aussi penser à faire la vaisselle et le rangement de la cuisine le jour même !



Le geste pour la planète

Au local chacun sera attentif à faire un geste pour la planète de la façon suivante :

- tri des déchets dans les poubelles adéquates
- éteindre les lumières derrière soi
- éteindre les appareils en veille (télévision, consoles...)
- fermer les portes derrière soi pour économiser le chauffage

Le vol

Le vol étant un délit, des sanctions seront prises en vue du ou des jeunes qui sera (seront) surpris en flagrant délit. Le responsable légal du jeune sera immédiatement prévenu.

Au local, nous privilégions l'autonomie et la confiance. C'est pourquoi les jeux de société, jeux vidéo et autre matériel sont en libre accès pour les jeunes.

S'il venait un jour à manquer du matériel sans que le flagrant délit soit avéré, des sanctions collectives seront prises, telles que la mise sous clef de tous les jeux et autre matériel à disposition.

Le matériel

Les consoles, jeux vidéo ou la télévision

Attention à la chute de la manette ou de la télécommande.

Ranger les manettes et les accessoires.

Ranger les jeux vidéo dans leurs boîtes respectives.



Le billard

Tu dois y faire attention comme à la pelouse du stade de France.

Ne pas manger ni boire au-dessus du billard.

Penser à ranger le triangle et les queues dans le râtelier.

Attention à la chute de boule.

Les canapés

Ne pas marcher ni mettre les pieds dessus.

Ne pas s'asseoir sur les dossiers.

Les ranger lors de mon départ et les garder propres.



Le baby foot

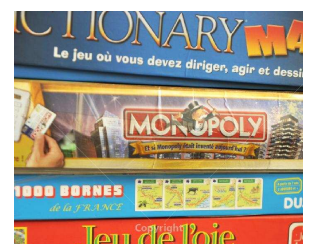
Ne pas s'appuyer de son poids sur les poignées.

Ne pas perdre la balle.

Les jeux de société

Veiller à ce qu'il ne manque aucune pièce.

Ranger dans l'étagère après chaque utilisation.



Les différentes salles

- La cuisine

Ne pas y entrer sans l'accord d'un animateur
Respecter les normes d'hygiène affichées sur le mur (se laver les mains, avoir des vêtements propres pour faire la cuisine, etc)
Ne pas laver les pinces dans la cuisine, il y a un lavabo dans la salle d'activité



- La salle d'activité

S'y déroulent les activités dites de « création »
Ranger et sécher le matériel après utilisation



- L'atelier des ados

Ne pas y entrer sans un animateur
Il y a des objets dangereux (scie sauteuse, perceuse, défonceuse, etc.) qui ne doivent être utilisés qu'en présence d'un animateur



- La salle de bains et le coin infirmerie

C'est ici que l'on soigne les blessures et qu'on se lave les mains.
Les soins sont apportés par un animateur et notés dans le cahier d'infirmerie

- Le costumier

On demande l'autorisation à l'animateur avant d'y entrer

- Le rangement

De nombreux ustensiles sont à votre disposition pour le rangement de vos activités... (éponge, balai, savon, etc.)



Aux abords du local

Notre « local » est un charmant petit chez nous, mais Antenne @dos n'est pas hors la vie, ni hors la ville. Ainsi ton équipe d'animation se réserve le droit d'intervenir aux abords du local pour tout manquement de ta part à des règles élémentaires de savoir vivre, de sécurité, de citoyenneté.



Aussi :

Ne pas s'asseoir sur les grilles vertes devant la porte du local car une chute peut être dangereuse.

Ne pas faire trop de bruit, respecter le calme à la sortie du local surtout lors des soirées.

Activités à l'extérieur

En minibus

- Ceinture obligatoire, jusqu'à l'arrêt du moteur
- Comportement exemplaire durant le trajet
- L'animateur ouvre et ferme les portes du véhicule



En transport en commun

- Respecter les règles qui sont fixées avec l'animateur avant le départ (ex : on se lève avant le dernier arrêt)
- Si par mésaventure le groupe se divise en deux à une station, le groupe dans la rame attend la seconde partie du groupe à l'arrêt suivant



L'argent de poche

Aucune règle n'est imposée quant à la somme à avoir en poche. Cependant, il est évident que tu ne dois pas emmener toutes tes économies en sortie. Cet argent ne doit pas être utilisé sans l'accord de l'animateur (ex : on ne mange pas de hamburger à 16h00). Si tes achats se passent durant des "quartiers libres" l'animateur peut te demander de les justifier d'un ticket de caisse.

